

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 26 décembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12 et 13 décembre 2017

2017 V.408 Vœu relatif au plan de circulation

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant la réalisation en cours de l'extension du T3 de la Porte de la Chapelle à la Porte d'Asnières ;

Considérant que ce prolongement sera livré fin 2018, après un recalage du planning en 2016 ;

Considérant que ce chantier, mené en parallèle avec d'autres grands chantiers comme ceux de la ZAC Clichy Batignolles, ceux de la ZAC Pouchet et ceux du prolongement de la ligne 14, a provoqué des perturbations de circulation très importantes sur l'ensemble du 17^{ème} arrondissement et sur le nord-est de Paris ;

Considérant le lancement de la nouvelle tranche du T3b entre la Porte d'Asnières et la Porte Dauphine ;

Considérant que ce chantier va également coïncider avec d'autres programmes de grande ampleur (extension du RER E ; opérations d'aménagement de l'immeuble Mille Arbres et de l'immeuble La Ville Multi-Strate) ;

Considérant le lancement de l'enquête publique mi-2018 ;

Sur la proposition de Jérôme DUBUS et les élus du groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants, et de M. Najdovski au nom de l'exécutif,

Le Conseil de Paris émet le vœu:

qu'à l'occasion de cette enquête publique, un plan de circulation adapté dans le périmètre porte d'Asnières / boulevard Berthier / Boulevard Gouvion-St-Cyr soit présenté pour discussion à la population.